

Conseil d'Orientation pour la Prévention des Risques Naturels Majeurs Séance plénière du 23 juin 2011

Présents

Président

Monsieur Christian KERT, *Député des Bouches-du-Rhône, Président du COPRNM*

Au titre des élus

Madame Claude DARCIAUX, *Députée de la Côte d'Or Maire de Longvic*

Au titre des personnalités qualifiées

Monsieur Jacques AVRILLON, *co-président UNALCI France Inondations*

Monsieur Patrick BIDAN, *Caisse centrale de réassurance (CCR)*

Monsieur Paul-Henri BOURRELIER, *Association française pour la prévention des catastrophes naturelles (AFPCN)*

Monsieur Michel CARA, *EOST, Université de Strasbourg*

Monsieur Nicolas-Gérard CAMPHUIS, *CEPRI (Centre européen de prévention des risques d'inondation)*

Monsieur Xavier CHELKOWSKI, *Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU)*

Monsieur René FEUNTEUN, *Association française pour la prévention des catastrophes naturelles (AFPCN)*

Monsieur Jean-Marc GAUVIN, *Mutuelle d'Assurance des Artisans de France (MAAF)*

Monsieur Frédéric GUDIN du PAVILLON, *Fédération française des sociétés d'assurance (FFSA)*

Monsieur Edouard KAMINSKI, *IPG de Paris, Université Paris Diderot*

Au titre des personnalités invitées

Madame Florene MASSON, *Association des maires de France (AMF)*

Monsieur Laurent MONTADOR, *Caisse centrale de réassurance (CCR)*

Monsieur Roland NUSSBAUM, *Directeur de la Mission Risques Naturels (MRN)*

Madame Stéphane PALLEZ, *Caisse centrale de réassurance (CCR)*

Au titre des ministères

Madame Maya ATIG, *sous-directrice des Assurances, Ministère des Finances*

Monsieur Olivier BOMMELAER, *CGDD, SEEI, Ministère du Développement durable (MEDDTL)*

Monsieur Jean-François BONNET, *Ministère des affaires étrangères et européennes (MAEE)*

Monsieur Ary BRUAND, *Ministère de la Recherche*

Madame Isabelle DOMENECH, *Direction générale des Collectivités locales, Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration*

Monsieur Arnaud FRANCK, *CGDD, Ministère du Développement durable*

Monsieur Gérald GARRY, *Ministère du Développement durable*

Monsieur Jean-Claude GENEY, *Directeur de cabinet du Directeur de la Sécurité civile*

Monsieur Bernard HUBERT, *Direction des Affaires Juridiques, Ministère du Développement durable*

Monsieur Thierry HUBERT, *Services des risques naturels et hydrauliques, Direction générale de la prévention des risques*

Madame Danielle LARROUY, *Service du Haut-Fonctionnaire de Défense et de Sécurité, Ministère du travail, de l'emploi et de la santé, service du HFDS*

Madame Anne-Marie LEVRAUT, *Services des risques naturels et hydrauliques, Direction générale de la prévention des risques, Ministère du Développement durable*

Monsieur Laurent MICHEL, *Directeur général de la prévention des risques, Ministère du Développement durable*

Monsieur Pierre MARDRUS, *Secrétariat général à l'immigration et à l'intégration, Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration*

Monsieur Bernard MENORET, *Adjoint « logement-ville » auprès du Haut fonctionnaire de défense, de sécurité et d'intelligence économique, Ministère du Développement durable*

Madame Christine MENGUS, *Direction de la Sécurité Civile, Ministère de l'Intérieur, de l'Outre Mer et de l'immigration*

Monsieur Sébastien RASPILLER, *bureau "Marchés et produits d'assurance", Service du financement de l'économie, Direction générale du trésor, Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie*

Ordre du jour

CONSEIL D'ORIENTATION POUR LA PREVENTION DES RISQUES NATURELS MAJEURS

SEANCE PLENIERE DU 23 JUIN 2011

Ordre du jour.....	3
I. Mandat du groupe de travail relatif à un observatoire des risques naturels.....	4
II. Projet de réforme du régime d'indemnisation des catastrophes naturelles (CATNAT) – Direction générale du Trésor, Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie.....	7
III. Désignation des dix représentants du COPRNM à la commission mixte inondation (CMI).....	9
IV. Travaux du COPRNM: Suite données aux groupes 2 « séisme » et 3 « international » (la plateforme nationale suite au forum global SIPC de Genève).....	9
V. Les ANRN (Assises Nationales des Risques Naturels) : information et désignation d'un représentant au COPIL des Assises.....	10

La séance est ouverte à 14 heures 20 sous la présidence de Monsieur Christian KERT, député des Bouches du Rhône, qui remercie Monsieur le Président de l'Office parlementaire pour la mise à disposition de la salle de l'office.

Monsieur Christian Kert salue également les présences de Madame Stéphane PALLEZ, Directeur Général de la Caisse centrale de réassurance (CCR), Monsieur Frédéric GUDIN du PAVILLON, Directeur adjoint des assurances de biens et de responsabilité (Risques d'entreprises, agricoles et construction) de la Fédération française des sociétés d'assurance (FFSA), Monsieur Roland NUSSBAUM, directeur de la Mission des risques naturels (MRN).

Monsieur le député met aux voix le compte-rendu du 12 avril 2011. Le compte-rendu de la séance du 12 avril 2011 est adopté à l'unanimité.

1. Mandat du groupe de travail relatif à un observatoire des risques naturels

Monsieur Thierry HUBERT, Direction générale de la prévention des risques, responsable adjoint du Service des risques naturels et hydrauliques, Ministère du Développement durable

Le sujet de l'Observatoire des risques naturels a été proposé comme thématique de réflexion pour un groupe de travail à constituer dans le cadre du COPRNM. En sa séance du 12 avril dernier, les membres du conseil ont validé cette thématique, en précisant qu'un travail préparatoire devait être réalisé avant la mise en place du groupe, pour en définir le mandat. Le groupe s'est constitué selon la configuration adoptée en séance: représentants de l'assurance (la MRN représentant la FFSA, et le Gema), la Caisse centrale de réassurance (CCR), l'AFPCN ainsi que des représentants de l'administration au titre du COPRNM (direction générale du Trésor, Datar au titre du COPRNM, Ministère de l'Intérieur, et Ministère du développement durable représenté par plusieurs Directions).

Le groupe s'est réuni à trois ou quatre reprises. Une note cadre précise les objectifs et missions ainsi que l'organisation, les modalités et le calendrier.

Il nous a paru intéressant que les principaux partenaires du dispositif et notamment les représentants de la CCR et de la FFSA vous présentent cet observatoire des risques naturels. Je remercie Madame Pallez, Directeur général de la CCR et Monsieur Gudin du Pavillon, Directeur adjoint de la FFSA ainsi que Monsieur Nussbaum, directeur de la MRN, d'être présents aujourd'hui. J'ajouterai en conclusion que des réunions entre les différentes administrations ont été organisées. Le CGDD s'est largement investi dans ce travail et à ce titre, Monsieur Franck Arnaud présentera la mission que le groupe de travail lui a confiée.

Monsieur Frédéric GUDIN du PAVILLON, *Directeur adjoint, Fédération Française des Sociétés d'Assurance (FFSA)*

En préambule, il me paraît important de rappeler qu'après le passage de la tempête Xynthia, le monde de l'assurance a fait le constat d'un certain éparpillement de la connaissance du risque naturel en France. Cet éparpillement conduit à une inefficacité certaine en matière de décision, de prévention et de protection sur l'ensemble du territoire français. C'est la raison pour laquelle nous avons suggéré la constitution d'un observatoire des risques naturels, il y a presque un an. Le sujet a, depuis, mûri et il y a aujourd'hui consensus sur le réel besoin de création d'un observatoire des risques naturels (ORN). C'est pour promouvoir cette démarche que nous sommes présents, ce jour, au conseil: démarche modérée de mise en place et d'élaboration de l'ORN en s'appuyant sur les réseaux de sachants, les assureurs, les pouvoirs publics, la société civile. Les échanges que nous avons eus ont été très riches, nombreux et concrets. Ils ont abouti au document qui figure dans le dossier qui vous a été remis. L'ORN a pour rôle d'observer la situation des risques naturels en France et de collecter le maximum d'informations concernant les aléas qui touchent le territoire français afin d'en mesurer les impacts en matière de vulnérabilité. Il devra également restituer l'information aux décideurs publics et au conseil d'orientation dans le but d'orienter les politiques de prévention et d'améliorer la connaissance des risques naturels en France. Notre ambition est de disposer d'un outil partagé, complet, multi-aléas, harmonisé, lisible et compréhensible de tous, afin de mettre en œuvre une politique de prévention efficace sur l'ensemble du territoire français.

Madame Stéphane PALLEZ, *Président Directeur général, Caisse centrale de réassurance (CCR)*

J'ai accepté l'invitation du Conseil d'Orientation avec la volonté de marquer l'intérêt que j'ai pour cette instance ainsi que pour ce projet d'observatoire. Si l'implication de la CCR se veut forte, c'est parce que nous avons développé des données et des outils d'analyse modélisation qui peuvent représenter une contribution importante à ce projet d'observatoire. Cet observatoire n'a un sens que s'il fédère des partenaires nombreux des secteurs public et privé. Nous ambition est d'être l'un de ces acteurs et participer activement non seulement en matière de fourniture de données techniques mais également en terme de gouvernance, d'organisation et rôle dans le système.

Monsieur Laurent MONTADOR, *Directeur du Département Catastrophes Naturelles en France & Fonds Publics, CCR*

L'observatoire des risques naturels est un projet en lequel je crois réellement car il est l'expression d'un véritable intérêt collectif pour la mise en réseau de l'information, de la connaissance, d'échanges au service de l'adaptation et de la prévention. Ce dispositif contribuera sans aucun doute à une meilleure diffusion de la culture du risque en France.

Monsieur Christian Kert remercie les intervenants du monde de l'assurance pour leur mobilisation sur ce sujet d'observatoire qui est très attendu. Il propose aux membres de s'exprimer sur le sujet.

Madame Florence MASSON, *Association des maires de France*

Je remarque que l'Association des maires de France est mentionnée à titre de membre extérieur de l'observatoire. Or il me paraît important de replacer les collectivités territoriales à leur juste place, c'est-à-dire au centre de tels dispositifs concernant les risques. Il est primordial de compléter cette organisation d'un représentant association d'élus.

Monsieur Thierry HUBERT, Ministère du Développement durable

Sans doute s'agit-il d'un problème de formulation. L'association des maires de France fait légitimement partie du groupe de travail préparatoire à l'observatoire tel que cela est indiqué dans le mandat et la composition du groupe de travail.

Monsieur Paul-Henri BOURRELIER, Association française pour la prévention des catastrophes naturelles (AFPCN)

Ce premier travail était une phase préalable. Dans le deuxième temps qui débutera dès validation du mandat, ce groupe deviendra un organe de réflexion du Conseil d'orientation. Un comité des usagers au sein de ce groupe ou extérieur devra constituer une pièce importante et permanente de la gouvernance ainsi que des experts extérieurs au COPRNM.

Monsieur Laurent MICHEL, Directeur général de la prévention des risques, Ministère du Développement durable

Je vous confirme que le groupe de travail relatif à l'observatoire des risques naturels s'adjoindra les compétences de membres extérieurs au COPRNM. C'est ainsi qu'il faut lire le texte.

Madame Florence MASSON, Association des maires de France

L'AMF est pleinement rassurée. Il serait également pertinent d'auditionner le CERTU dans le cadre de la constitution de cet observatoire.

Monsieur Nicolas-Gérard CAMPHUIS, CEPRI (Centre européen de prévention des risques d'inondation)

Qu'est-ce qui a motivé la désignation du CNFPT comme membre extérieur de l'observatoire?

Monsieur Thierry HUBERT, Ministère du Développement durable

Nous avons considéré que le groupe de travail pour être efficace devait réunir les principaux acteurs intéressés par la création de cet observatoire: les assureurs, la société civile représentée par l'AFPCN et les collectivités représentées par les associations d'élus et les associations de techniciens dont le CNFPT qui est tout à fait justifié dans la mesure où il possède une vision assez générale de la gestion et du fonctionnement de la fonction publique territoriale.

Monsieur Edouard KAMINSKI, Institut de physique du globe (IPG) de Paris, Université Paris Diderot

Il me semble important que l'observatoire compte un représentant du monde universitaire et du monde de la recherche. Nous possédons en effet une expérience certaine de la production et du formatage de données. Nous avons également un rôle à jouer dans la formation continue des décideurs et des acteurs de l'observatoire pour permettre une gestion efficace des risques à long terme.

Monsieur Frédéric GUDIN de PAVILLON, FFSA

Peut-être pouvons-nous également inclure dans la liste des membres de l'observatoire les établissements de bassin qui ont également une connaissance territoriale à apporter.

Madame Christine MENGUS, Direction de la Sécurité Civile Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration

Pourquoi limiter les missions de l'observatoire à la prévention? Il paraît en effet s'intéresser à la gestion des risques dans son ensemble avec l'optimisation des moyens de secours. Nous souhaiterions que le groupe de travail se penche sur cette question.

Monsieur Laurent MONTADOR, CRR

La prévention et l'adaptation sont deux chapitres lourds à traiter. C'est la raison pour laquelle nous nous y sommes limités. Nous avons en effet comme objectif principal d'améliorer la connaissance des aléas ainsi que l'adaptation et la prévention par rapports aux enjeux exposés.

Monsieur Paul-Henri BOURELIER, AFPCN

Il est vrai qu'un observatoire des risques naturels participe à la politique de prévention mais sans exclure les données de réparations qui sont essentielles. L'ORN n'aurait aucun sens sans la réparation.

Monsieur Jacques AVRILLON, co-président UNALCI France Inondations

Les sinistrés ne sont pas signalés dans le mandat tel que présenté alors que le retour d'expérience est susceptible d'intéresser l'ORN. Les sinistrés, à travers les associations et fédérations, demandent également à être représentés au sein de l'Observatoire.

Monsieur Christian KERT, président du COPRNM

Je préconise donc que la rédaction puisse laisser la porte ouverte à un second temps qui s'intéresserait à la gestion du risque. Et je suggère que les associations de sinistrés soient les premières auditionnées par l'observatoire.

Dans le cadre des travaux préparatoires de l'observatoire des risques naturels, Monsieur Franck ARNAUD présente le travail en cours sur le recensement des données relatives aux risques naturels. Ce travail est réalisé par le service d'évaluation et d'économie (Commissariat général au développement durable CGDD), utilisateur au premier chef de ce type de données.

Monsieur Franck ARNAUD, CGDD

L'objectif de l'ORN est de couvrir, le plus largement possible, les aléas et les enjeux relatifs aux risques naturels. Le champ du recensement prévoit par conséquent :

- une couverture large des aléas (aléas couverts par les catastrophes naturelles mais aussi la tempête, la foudre, etc.);
- une couverture large des enjeux.

Le travail en cours est un travail de recensement des données existantes sur l'ensemble des risques naturels. Dans un premier temps, nous nous sommes intéressés aux informations disponibles sur les aléas et les organismes contactés sont limités à l'échelon national. La difficulté de l'exercice consiste à décrire l'ensemble des possibles pour un aléa donné en probabilisant ces données et en les croisant avec les enjeux pour définir la vulnérabilité. Ainsi, dans le cas d'une crue, il faut analyser, sur un territoire donné, l'ensemble des débits et des hauteurs, en estimer la fréquence pour prévoir les scénarios susceptibles d'impacter les enjeux exposés. Les sources d'information de base en matière d'analyse de la vulnérabilité sont les suivantes:

- les données de population localisées et produits de l'INSEE ;
- la base de données TOPO du référentiel grande échelle de l'IGN.

Enfin, après avoir défini l'évènement qui peut se produire, il s'agit de comparer avec la réalité des faits. Certaines zones sont *a priori* à risques et pourtant elles peu impactées par rapport aux prévisions probabilistes.

Parmi les autres données qui sont également à considérer dans l'ORN:

- les arrêtés de catastrophes naturelles;
- les PPRN;
- les BD de sinistres mono-aléas;
- les informations sur les dommages économiques et la part indemnisée au titre des contrats d'assurance
- les retours d'expérience.

Complétées par des approches globales du:

- SIG MRN,
- GEOIDD du Ministère du Développement durable.

Comme vous l'avez compris, les données disponibles sont particulièrement nombreuses. Nous en sommes à la première étape de la cartographie des données existantes.

Monsieur Paul-Henri BOURRELIER, AFPCN

Ce recensement est particulièrement valorisant en terme de données détenues par certains organismes. Le groupe de travail pourrait compléter cette étude par les questions relatives à la confidentialité: confidentialité des assureurs mais également confidentialité scientifique. Ce travail permettra de définir les limites du dispositif.

Monsieur Michel CARA, Ecole et observatoire des sciences de la terre (EOST), Université de Strasbourg

En terme de confidentialité, les données de l'Institut académique des sciences de l'univers sont des données publiques. Dans le cadre de conventions avec le secteur privé, il est vrai que certains laboratoires en limitent l'accès pour des raisons de confidentialité.

Monsieur Nicolas-Gérard CAMPHUIS, *CEPRI*

Dans le travail présenté, vous avez défini des enjeux. Or, il ne faut pas confondre vulnérabilité et enjeux. La vulnérabilité est la propension à créer des dysfonctionnements et des dommages.

Monsieur Laurent MONTADOR signale que la CCR tient à la disposition de l'ORN le SIG détaillé relatif aux enjeux et risques.

Monsieur Christian KERT, *Président du COPRNM*

J'invite l'ensemble des partenaires à consulter le calendrier proposé. La note actualisée sera adressée afin d'acter en juillet le nouveau projet de mandat.

2. Projet de réforme du régime d'indemnisation des catastrophes naturelles (CATNAT) – Direction générale du Trésor, Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie

Monsieur Sébastien RASPILLER, *Ministère des Finances*

Le projet de réforme du régime d'indemnisation des catastrophes naturelles est actuellement en consultation publique. Créé en 1982, le régime CATNAT a pour but d'améliorer l'indemnisation des sinistrés suite à des événements climatiques de grande ampleur. C'est un système original basé sur la solidarité et qui allie la capacité de gestion des sinistres par les assureurs à la garantie de l'Etat. Le dispositif permet de couvrir, de manière illimitée, les risques tel :

- les inondations
- les séismes
- les raz-de-marée
- les avalanches
- les cyclones (outré-mer)

Ces risques seront maintenus dans le projet de réforme du régime CATNAT. Le principe général du régime a fait ses preuves et son architecture demeurera inchangée. La réforme du régime, en réflexion depuis 2005, a été relancée en mars 2010, suite à la tempête Xynthia, avec le discours du président de la République le 16 mars 2010 à la Roche-sur-Yon. Un projet de texte législatif a depuis été élaboré. Il est soumis à consultation jusqu'au 13 juillet. Cette réforme repose sur un certain nombre de principes :

- **accélérer l'indemnisation des sinistrés et renforcer la transparence et l'équité du régime**
Il s'agira de délimiter clairement le champ d'application du régime et de fournir une liste des phénomènes naturels éligibles au régime d'indemnisation des catastrophes naturelles qui consacrera la jurisprudence définie au travers des arrêtés de constatation de l'état de catastrophe naturelle. Les paramètres et seuils à partir desquels évaluer l'intensité anormale des phénomènes naturels éligibles au régime d'indemnisation des catastrophes naturelles seront fixés par voie réglementaire.

- **Inciter aux comportements responsables en matière de prévention**

Il s'agira d'instaurer pour les collectivités locales et les entreprises une modulation de la prime CAT-NAT en fonction de leur exposition au risque et des mesures de prévention mises en œuvre. L'octroi de la couverture pour les biens construits et les activités exercées en violation des règles administratives de prévention et de construction sera durci.

Le risque de sécheresse fera l'objet d'un traitement particulier dans la mesure où il s'agit du champ où la prévention est la plus facile à mettre en œuvre:

- systématisation d'une étude de sol préalable à la construction sur terrain argileux;
- indemnisation des dommages liés au phénomène de sécheresse sur les nouveaux bâtiments du ressort de l'assurance construction pour les dix premières années afin d'encourager l'adaptation des constructions au type de sol;
- indemnisation des dommages liés au phénomène de subsidence sur les bâtiments de plus de dix ans maintenue dans le cadre du régime CAT-NAT avec le même champ d'éligibilité que pour l'assurance construction.

Madame Stéphane PALLEZ, CCR

Il s'agit d'un projet attendu et auquel la CCR se prépare depuis 2008. Nous avons fait des progrès en matière de modélisation, et de paramètres, utiles pour une étude d'impact sur les aspects réglementaires pour cette réforme. Nous accueillons avec beaucoup d'intérêt la possibilité de formuler des observations sachant que la réforme nous paraît survenir à un moment très opportun.

Madame Claude DARCIAUX, Députée de la Côte d'Or, Maire de Longvic

Les élus doivent être très vigilants et attentifs à la modulation de la prime afin qu'elle n'aboutisse pas à des surprimes prohibitives qui conduiraient les entreprises ou les collectivités locales à ne plus s'assurer. J'ai également noté que les assurances préféraient souvent indemniser plusieurs fois des dégâts causés par le même phénomène plutôt que d'inciter l'assuré à réaliser des travaux de prévention. C'est un sujet important dont nous devons nous saisir car le fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) ne couvre pas tout. Enfin, je précise être tout à fait favorable à la systématisation d'une étude de sol préalable concernant le risque de sécheresse dans les régions à sol argileux.

Monsieur Nicolas-Gérard CAMPHUIS, CEPRI

La proposition est très intéressante pour la sécheresse. Concernant les inondations, le CEPRI avait été consulté avec l'AMF en 2008 lors de la précédente proposition de réforme et avait indiqué que plusieurs points ne nous semblaient pas déclinables concrètement. La nouvelle proposition semble en tenir compte mais nous proposons de rencontrer la Direction Générale du Trésor, avec l'AMF, pour entrer plus dans le détail et contribuer à ce que le dispositif soit opérationnel.

Monsieur Paul-Henri BOURRELIER, AFPCN

Les intentions de la réforme sont constructives, il faut s'en féliciter, mais prendre garde que sa mise en œuvre ne se révèle pas impraticable: comment un décret pourrait-il fixer des seuils pour l'ensemble de la France et pour chaque type d'événement alors qu'ils se combinent et que les effets dépendent des circonstances locales? Les débats en Conseil d'Etat se prolongeraient des années durant! De plus, l'idée d'expertise systématique est excellente mais ne doit pas porter exclusivement sur l'aléa car, aux termes même de l'article 125-1 de la loi, la connaissance des effets et de la vulnérabilité est nécessaire. L'expertise doit porter également sur les causes pour lesquelles la prévention n'a pas été efficace, sur les recommandations et les éléments de réponse à mettre en place afin de ne pas répéter les dysfonctionnements.

Ces questions pourraient faire l'objet d'un premier avis de la Commission départementale des risques naturels majeurs (CDRNM). En conclusion, et pour résumer mon intervention, si nous voulons opérer une conversion du système dans un sens intelligent en profitant de la création de l'observatoire et de l'expérience acquise depuis 30 ans, il convient:

- de considérer le niveau local départemental avec une décision au niveau régional pour les cas simples faisant l'unanimité,
- de faire porter l'expertise sur la vulnérabilité, les mesures à prendre (en lien avec l'ORN), les moyens à mettre en place pour éviter l'évènement,
- concernant la flexibilité de la surprime, il s'agit de porter l'attention sur la capacité d'une collectivité ou intercommunalité à être efficace en prévention: si elle est active dans ce domaine, elle devrait obtenir de la part du monde de l'assurance une baisse de la surprime pour les administrés. Ce qui est important c'est que les maires voient leur action valorisée auprès de leurs administrés.

Cette réforme est un tournant qu'il ne faut pas «rater». La concertation avec la société civile n'a pas encore eu lieu. L'AFPCN a lancé une consultation auprès de tous ses membres et partenaires et formulera des recommandations positives dans les meilleurs délais.

Monsieur Frédéric GUDIN de PAVILLON, FFSA

L'ouverture d'une consultation publique me semble être la preuve qu'un pas a été franchi dans la réforme du régime CAT-NAT. La démarche est à saluer même si nous ne disposons pas aujourd'hui de tous les paramètres qui définiront le régime de demain. Et la systématisation des études de sols, et l'application des recommandations en conséquence, nous paraissent constituer un point très positif. Sur le sujet de l'indemnisation en réponse à Madame Darciaux, l'assuré dispose à sa convenance de l'indemnisation que lui alloue l'assureur. Il pourrait envisager de mettre en place des mesures de prévention.

Monsieur Laurent MICHEL, Ministère du Développement durable

Le fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) n'est pas mis en place à des fins d'indemnisation mais de prévention. Pour revenir sur les propos relatifs aux CDRNM, celles-ci ne sont hélas pas actives sur l'ensemble du territoire et bien que le projet de loi précise que les services de l'Etat pourront apporter un appui à l'évaluation, nous ne disposons pas toujours d'une capacité d'expertise sur place. Les CDRNM pourraient dans ce cas évaluer les événements mineurs

de catastrophes naturelles, tandis que les catastrophes naturelles majeures seraient évaluées par l'expertise à plus grande échelle.

Monsieur Michel CARA, *EOST, Université de Strasbourg*

Concernant l'objectivisation des critères, toutes les parties prenantes ont fait part d'une mise en garde: la difficulté de disposer de critères complètement objectifs pour la plupart des phénomènes en raison de leur très grande variabilité. Une certaine vigilance doit être également portée vis à vis des seuils qui créent des systèmes de gestion lourds et des frontières artificielles. Il est illusoire de vouloir arriver à un système complètement objectif et mécanisé. Du jugement dans le système est indispensable. A ce titre, la décision de renforcer le rôle de la commission interministérielle est importante en matière d'arbitrage car garante d'une intelligence dans le système et d'une évaluation partagée: c'est un élément d'éclairage.

Monsieur Sébastien RASPILLER, *Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, Direction Générale du Trésor et de la politique économique*

Plusieurs consultations sont actuellement menées. Le retour des parties prenantes et des acteurs de terrain est pour nous très important. Ces échanges au sein du COPRNM alimentent le débat et nous prenons note de vos remarques. De réunions peuvent être organisées pour poursuivre nos réflexions sur le sujet.

Concernant le processus du décret, beaucoup de mesures d'application sont envisagées. L'idée est de ne pas figer la réforme et par ce processus et ces discussions, il s'agit bien de considérer vos attentes.

Il semble également important de rappeler que le régime CAT-NAT fonctionne bien car la gestion des sinistres, confiée aux assureurs et non à l'Etat, apporte une réponse individuelle aux interlocuteurs. Ce régime reste ciblé sur l'indemnisation et non sur la prévention. C'est un point que nous ne souhaitons pas remettre en cause.

Concernant les mesures en termes d'objectivation, la réforme concrétise un niveau législatif réglementaire, avec une durée de retour et des seuils. Dans le dispositif, la «matière grise» sera toujours présente pour prendre la décision. Les textes permettront d'afficher comment la commission indemnise.

La prise en charge de l'expertise devra se faire par l'assureur. Nous souhaitons néanmoins en discuter en bilatérale. Nous sommes prêts à mettre en place des réunions pour des échanges sur l'expertise avec les partenaires qui le souhaitent.

Enfin, concernant la faisabilité en pratique, il est effectivement important de développer des accords proches du terrain et des retours d'expériences.

Monsieur Jean-Claude GENEY, *Directeur de cabinet du Directeur de la Sécurité civile*

souhaite faire partager son expérience en tant que président de la commission Catastrophes Naturelles depuis un an. Chaque jour ouvrable, nous recevons 14 dossiers de demande de reconnaissance. Si des seuils sont fixés, une place importante est laissée au débat. En effet, les seuils sont perçus comme des éléments d'éclairage et non pas comme des éléments discriminatoires.

En outre, la plupart des événements sont multifactoriels. Le régime fonctionne bien. Moins de 5% des décisions font l'objet de recours. Notre commission a prononcé 80% d'avis favorables s'agissant des événements autre que la sécheresse.

Par ailleurs, le délai de production des éléments scientifiques est un point important à ne pas négliger. Les rapports d'expertise servent d'appui à la remise de nos avis. Il ne faut pas d'excès de vitesse dans l'établissement de ces données.

Enfin, notre Ministère n'est pas favorable à la départementalisation de l'instruction des dossiers. Nous sommes en effet attachés à avoir une approche nationale des événements et de leur analyse, estimant qu'une départementalisation pourrait conduire à une différenciation du traitement d'un territoire à l'autre.

Monsieur Nicolas-Gérard CAMPHUIS, *CEPRI*

Depuis plusieurs années, le CEPRI porte la conviction que les dommages et par conséquent les indemnités des risques d'inondation sont totalement sous-estimés. Le remboursement moyen d'un dossier inondation Cat Nat est en effet 3 à 4 fois en dessous du dommage moyen que nous avons pu établir sur la Loire moyenne et 4 fois et demi moindre que le dommage moyen évalué par les Britanniques après la crue de 2007. Le CEPRI travaille à mobiliser les collectivités territoriales sur ce sujet et sur le fait que la couverture assurantielle ne correspond jamais à l'intégralité des dommages directs et indirects. L'exemple de l'Agglomération de Draguignan est intéressante: dans un témoignage publié cette semaine par la revue de l'AdCF, son Président indique que l'inondation aura coûté 8 millions d'euros à sa collectivité dont seulement 2,5 millions pris en charge et remboursés par l'assurance. Il faut communiquer sur la réalité de ce que coûtera l'inondation à la France et au citoyen mal préparé.

Monsieur Christian KERT, *Président du COPRNM*

La proposition d'une concertation a été bien notée. Ce dossier sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil et les conclusions de vos échanges nous seront présentées .

3. Désignation des dix représentants du COPRNM à la commission mixte inondation (CMI)

Monsieur Christian KERT, *Président du COPRNM*

Dix postes sont à pourvoir en tant que représentants du COPRNM à la CMI. Monsieur le Sénateur Eric Doligé en sera le co-président. Neuf candidatures ont été recueillies. Un candidat reste donc à désigner.

La Fédération française des sociétés d'assurance (FFSA) se porte candidate et sera représentée par Monsieur Vincent MELACCA, membre du COPRNM.

La liste des dix candidats représentants du COPRNM à la commission mixte inondation est approuvée à l'unanimité.

Madame Claude DARCIAUX, Députée de la 3ème circonscription de la Côte d'Or - Maire de Longvic

Monsieur Guy GEOFFROY, Député de la 9e circonscription de la Seine-et-Marne, Maire de Combs-la-Ville

Madame Cécile HELLE, Vice Présidente de la Région Provence Alpes Côte d'Azur déléguée à l'aménagement des territoires et aux politiques territoriales et contractuelles

Monsieur Jean-Pierre MASSUE, Académie Européenne des Sciences et des Arts, Président de l'Institut européen pour le conseil en environnement

Monsieur Martial SADDIER, Député de la 3e circonscription de Haute Savoie, Maire de Bonneville

Monsieur Louardi BOUGHEDADA, FNAU (Fédération nationale des agences d'urbanisme) administrateur de l'agence d'urbanisme et de développement de la région Flandre Dunkerque (AGUR) et vice président de la communauté urbaine de Dunkerque et son suppléant Monsieur Xavier CHELKOWSKI chargé de mission à l'AGUR.

Monsieur Jean-Marc GAUVIN, GEMA (groupement des entreprises mutuelles d'assurances), fondé de pouvoir à la mutuelle d'assurance des artisans de France (MAAF) et sa suppléante Madame Bénédicte CHALON-MIGNOT, ingénieur ENGEES (Ecole Nationale du Génie de l'Eau et de l'Environnement de Strasbourg), responsable de projets au sein de la MAAF (Bénédicte CHALON-MIGNOT représente par ailleurs le GEMA et la FFSA en qualité de titulaire au conseil d'orientation du SCHAPI).

Monsieur Jacques AVRILLON, Co-président Ile-de-France de l'UNALCI (Union Nationale des Associations de Lutte contre les Inondations) et son suppléant Monsieur Gismond LEFEBVRE-membre du Conseil d'Administration de l'UNALCI, Président de l'Association VIVRE AU BORD DE L'OISE

Monsieur Jean-Stéphane DEVISSE, Directeur des programmes WWF France et son suppléant Monsieur Martin ARNOULD, Chargé du programme Rivières vivantes, Pôle politiques publiques et changements climatiques, WWF France.

Monsieur Vincent MELACCA Fédération française des sociétés d'assurance (FFSA), Responsable formation Direction commerciale de la SMABTP et son suppléant Monsieur Jérôme CHEMITTE, responsable d'études techniques, ALLIANZ France

Madame Anne-Marie LEVRAUT, Ministère du Développement durable

remercie les membres d'avoir été efficace dans cet exercice de nomination. Chaque titulaire doit désigner un suppléant qui n'est pas obligatoirement membre du Coprnm. Je remercie chacun d'eux de bien vouloir nous communiquer les noms et coordonnées complètes en conséquence et prendre date de la première réunion de la commission mixte inondation qui se tiendra le 12 juillet prochain de 14 à 18 heures. Cette séance est proposée en deux parties: la première installant la commission en adoptant le fonctionnement et présentant les aspects relatifs à la mise en œuvre de la stratégie. La seconde sera consacrée à la labellisation des projets PSR et PAPI.

4. Travaux du COPRNM : Suites données aux groupes 2 «séisme» et 3 «international»

Monsieur Christian KERT, *Président du COPRNM*

En ce qui concerne le groupe 2 relatif au risque sismique, Madame la Ministre a répondu par courrier en date du 22 juin 2011 sur les conclusions du rapport qui lui avait été adressées. Une copie de sa réponse figure dans le dossier qui vous a été remis.

Concernant le groupe 3 relatif à la stratégie française de réduction des risques de catastrophe, le rapport a été adressé également à Madame la Ministre. Dès réception du courrier en retour, vous serez tenus informés des observations formulées.

Madame Anne-Marie LEVRAUT, *Ministère du Développement durable*

Dans cette attente, les travaux du groupe ont été utiles pour le déplacement d'une délégation française au Forum mondial de réduction des risques de catastrophes, organisé sous l'égide des Nations Unies par la SIPC à Genève des 8 au 13 mai dernier. La délégation française, composée d'une trentaine de personnes, a participé activement à l'événement à la fois par la tenue d'un stand, et par la participation à de nombreux panels. Sa présence a été remarquée. Une lettre de Madame Margaret Wahlström du 7 juin dernier à Monsieur Nicolas de Rivière, directeur de la Direction des Nations Unies, des organisations internationales, des droits de l'homme et de la francophonie au Ministère des affaires étrangères et européennes invite la France à s'engager aux côtés de l'ISDR.

En ce qui concerne l'avenir, il s'agit maintenant d'assurer un suivi actif de cet événement et de concrétiser la volonté française d'un engagement dans l'action internationale en matière de prévention des catastrophes, pour mettre en œuvre la stratégie internationale élaborée par le groupe de travail du COPRNM. Le projet de réponse à signature Ministre est au cabinet.

Un film sera projeté en fin de séance: *les représentants de la Délégation française à Genève 8-13 mai 2011 (8minutes)*.

Madame Anne-Marie LEVRAUT, *Ministère du Développement durable*

Le groupe de travail sur la stratégie de gestion du risque d'inondation a été transféré dans le cadre de la commission mixte inondation.

5. Les ANRN (Assises Nationales des Risques Naturels)

Madame Anne-Marie LEVRAUT, *Ministère du Développement durable*

Pour favoriser le dialogue entre les différents acteurs des risques naturels, il a été décidé d'organiser un événement périodique tous les deux à trois ans. Les ANRN se dérouleront, pour la première fois, les 19 et 20 janvier 2012 à Bordeaux. La manifestation sera portée conjointement par le CEMAGREF et par le Ministère représenté par sa direction régionale d'Aquitaine. Nous avons proposé de monter un comité de pilotage composé des représentants cibles de ces assises. Ce

comité devra réfléchir au contenu des assises, l'objectif étant que les thématiques proposées soient adaptées à l'intérêt des participants ainsi qu'aux moyens pour mobiliser les 400 à 500 personnes attendues pour cette manifestation.

Nous souhaitons également bâtir un réseau d'acteurs réunis autour d'une plate-forme française pour permettre de démultiplier la réflexion. Les ANRN seront en quelque sorte l'assemblée générale de cette plate-forme. Nous avons proposé qu'un représentant du COPRNM soit membre du comité de pilotage et vous sollicitons pour nous faire parvenir vos propositions.

Enfin, nous souhaitons élargir les assises au volet international. Nous avons par conséquent commencé à solliciter un certain nombre de personnalités à l'international afin de constituer une table ronde. Toutes vos suggestions sont les bienvenues, à faire remonter par mail.

Monsieur René FEUNTEUN, AFPCN signale l'accent à mettre sur les collectivités territoriales pour le comité de pilotage des ANRN. Leur représentation est essentielle pour un tel événement.

Monsieur Roland NUSSBAUM, Mission des Risques Naturels fait remarquer la représentation nécessaire dans ces ANRN d'autres acteurs de la société civile tels que les associations généralistes, comme l'AFPCN et le HCFDC, spécialistes comme l'AFPS et la SHF ; régionales comme l'IRMa et l'IPGR ou sectorielles/professionnelles comme le CEPRI et la MRN, pour n'en citer que quelques-unes selon une typologie sommaire. En tant qu'ancien co-rapporteur du groupe 3 du COPRNM, il observe que ce serait en effet l'occasion de réunir ces acteurs au delà des événementiels programmés, pour les sonder sur des sujets déjà traités par le COPRNM tels que notamment l'action à l'international et l'opportunité de constituer entre eux une coordination nationale qui permette en effet de sortir des « villages gaulois » de la prévention et de donner corps au projet de plateforme nationale française, que cultivent depuis longtemps les ministères concernées et l'AFPCN. Il y va autant du développement du potentiel de notre offre publique et privée à l'international que d'une forme de cohérence de l'action nationale rendue plus visible aux acteurs locaux.

Monsieur Jean-François BONNET, MAEE

Le COPRNM a, dans sa séance du 10 février 2011, définitivement validé les termes de la stratégie française à l'international en matière de réduction des risques de catastrophes naturelles; puis une délégation française a activement participé à la réunion de la 3ème plateforme de la SIPC du 8 au 13 mai dernier à Genève; il serait bienvenu que les assises nationales des risques naturels, prévues en janvier 2012 à Bordeaux, soient l'occasion, de faire, non pas un bilan, mais une présentation du dispositif mis en place pour mettre en œuvre la stratégie française à l'international. Celui-ci pourrait être illustré par la participation de personnalités étrangères bénéficiant de nos actions de coopération, ou représentant des organismes internationaux chargés de la prévention des risques naturels.

Monsieur Jacques AVRILLON, co-président UNALCI France Inondations

Dans cette géographie à mi-chemin du Var et de la Vendée, l'UNALCI pourrait être volontiers associée aux Assises Nationales des Risques Naturels...

Madame Anne-Marie LEVRAUT, Ministère du Développement durable

Je précise que le comité de pilotage est chargé d'organiser les assises. Un groupe de travail est à constituer pour réfléchir au programme. Si la société civile peut avoir le sentiment de ne pas y être

suffisamment représentée, je précise qu'une large place lui sera accordée dans le cadre de la manifestation même. Nous espérons en effet réunir au moins 150 représentants de la société civile.

Monsieur René FEUNTEUN, AFPCN propose qu'un atelier puisse être consacré aux commissions départementales de prévention des risques.

Monsieur Paul-Henri BOURELIER, AFPCN, suggère de faire témoigner des entreprises menacées par les catastrophes naturelles.

Monsieur Nicolas-Gérard CAMPHUIS, CEPRI, propose, pour les séances plénières du matin, une présentation de trois démarches stratégiques de niveau national (par exemple séisme, gestion du trait de côte, inondation) et l'après-midi des ateliers qui proposent chacun un thème transversal à tous les risques et non pas une approche risque par risque. Il propose que soit ajouté «résilience et vulnérabilité du territoire» et "approche économique de la prévention et de la gestion des risques". Il lui semble qu'une vision stratégique des différents risques le matin et des approches transversales multirisques l'après-midi seront de nature à mieux répondre à l'attente des élus, qui ont besoin d'une vision stratégique et ont au quotidien à gérer de la transversalité. Le CEPRI fera des propositions en ce sens à la réunion du comité de pilotage.

Monsieur Christian KERT, *président du COPRNM*

Notre prochaine séance plénière se tiendra le 20 octobre 2011, abordera les points relatifs à la réforme du régime CATNAT, un premier état des réflexions du groupe de travail sur l'ORN ainsi que le retour de la mise en place de la CMI.

Merci à tous.

La séance est close à 16 heures 45.